

ONZIÈME ANNÉE, VOLUME XXI, No 5.

Samedi 4 Fevrier 1893.

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**

DE  
**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

**ADMINISTRATION**

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs. 191 et 193, rue St-Urbain.

# ATTENTION !

Parmi les remèdes nombreux offerts à ceux qui souffrent des affections de la gorge et de la poitrine, il n'en est point qui mérite d'être recommandé mieux que le **Baume Rhumal**. Les cures radicales et véritablement merveilleuses obtenues par cette préparation ne s'appliquent pas seulement aux rhumes, bronchites et autres affections si multiples de la gorge et des poumons. Combien de personnes atteintes de la grippe, qu'aucun médicament n'avait pu remettre sur pieds, ont dû leur guérison au **Baume Rhumal**.

Le **Baume Rhumal** se recommande au public par un passé glorieux, par ses qualités éminemment curatives et son prix peu élevé.

Quantité de certificats de guérison ont été déjà publiés et d'autres son journallement reçus ; quelle meilleure preuve peut-on donner de la valeur d'un médicament.

La science n'avait jusqu'alors et n'a rien découvert encore qui puisse rivaliser avec le **Baume Rhumal** dans la guérison des affections de la gorge, des bronches et des poumons.

## LE BAUME RHUMAL

Est vendu partout 25 centins la bouteille de 20 doses

• 25 centins le flacon •

• 25 centins les 20 doses •

EN VENTE  
DANS TOUTES LES  
BONNES  
PHARMACIES

INFAILLIBLE!

**LE BAUME  
RHUMAL**

GUÉRIT :

- Toux
- Opiniâtre
- Grippe
- Bronchite
- Maladies de la Gorge
- Rhumes Persistants
- Coqueluche
- Affections des Poumons

Dépôt Général :  
**L. R. BARIDON**  
PHARMACIEN  
1703, RUE STE-CATHERINE  
MONTREAL

# CAFE ET EPICES

**MARROTTE, LeBLANC & Cie**

Importent leurs CAFES et EPICES directement du pays de production, et en font une spécialité.

Les MESSIEURS du CLERGÉ et les COMMUNAUTES RELIGIEUSES trouveront de grands avantages en s'adressant directement à la maison.

**MARROTTE LEBLANC & CIE**

573 RUE ST-PAUL - MONTREAL

## “ The True Witness ”

AND CATHOLIC CHRONICLE

ORGANE DES IRLANDAIS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

FONDE PAR FEU G. E. CLARKE

D. M. QUINN, propriétaire. | J. K. Foran, rédacteur.

**Prix de l'abonnement :**

Pour la ville \$1.50. | Pour la campagne et les Etats-Unis \$1.00.

## VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

TOUJOURS EN MAINS :

Un grand Assortiment de Corbillards

A vendre à des conditions très faciles.

16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

NOUVELLE PUBLICATION I

## “ LA QUESTION OUVRIERE ”

Explication de l'Encyclique de Léon XIII sur la même question

PAR UN PERE CAPUCIN D'OTTAWA

A vendre chez tous les Libraires

Dépot principal : INSTITUTION des SOURDS-MUETS, Mile-End, P.Q., près Montréal

PRIX :

L'OUVRAGE SEUL, 250 pages - - - 25 Cents  
Contenant l'Encyclique en supplément, 330 pages - 30 “

# AUX MESSIEURS DU CLERGE

## VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de *Sicile et d'Espagne*, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

**HUDON HEBERT & CIE**

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

# B. E. McGALE

## PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123  
MONTREAL.

**Le dimanche :**

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 à 9.30 "

## VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

**ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.**

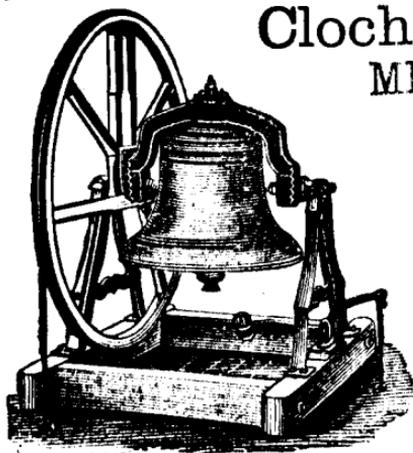
Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & CIE.**

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.



## Cloches Pour Eglises

### MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL

(Londres Ang)

**MENEELY & CIE**

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y

**HUGH RUSSEL,**

Agent.

TEMPLE BUILDING

185 RUE ST-JACQUES MONTREAL

Prix donnés sur demande pour cloches

délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.

# LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

W<sup>m</sup> TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,  
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

## JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER.

Poseur d'Appareils à Eau Chau-  
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

## Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal

## PERRAULT ET MESNARD, ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

## Asile ST-BENOIT-JOSEPH

POUR LES

ALIENES ET LES EPULEPTIQUES, ETC. ETC

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

LONGUE-POINTE, près Montréal.

## VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

|        |    |         |                          |
|--------|----|---------|--------------------------|
| MARDI  | 7  | FEVRIER | — Asile Ste-Darie.       |
| JEUDI  | 9  | “       | — Ste-Scholastique.      |
| SAMEDI | 11 | “       | — Notre-Dame à Montréal. |

## FETES DE LA SEMAINE

|           |    |         |                                 |
|-----------|----|---------|---------------------------------|
| DIMANCHE  | 5  | FEVRIER | — Sexagésime, sem. (Sol. Pur).  |
| LUNDI     | 6  | “       | — S. Tite, E. C., doub.         |
| MARDI     | 7  | “       | — Passion de N. S. J. C., d. m. |
| MERCREDI  | 8  | “       | — S. Jean de Matha, C., doub.   |
| JEUDI     | 9  | “       | — S. Cyrille d'Al., E. D., d.   |
| VEN. REDI | 10 | “       | — Ste Scholastique, V., doub.   |
| SAMEDI    | 11 | “       | — 7 SS. Fond. Servites, CC., d. |

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

**Cathedrale** Dimanche 5. — Confirmation à 7½h. Avant la grand'messe  
bénédiction des cierges par Mgr l'Archevêque de Montréal.

Dimanche 5. — Solennité des Titulaires de Ste-Brigide à Montréal, de la  
Purification à Repentigny et à St-Blaise.

Dimanche 12. — Solennité des Titulaires de Ste-Dorothe, St-Jean de Matha,  
Ste-Scholastique et St-Valentin.

## La Semaine Religieuse de Montréal

Rédacteurs : { M. le chanoine P. N. Bruchésl.  
M. le chanoine A. Archambeault.

Administrateur : M. le chanoine W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute person-  
ne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la  
SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1892. Ceux des abonnés qui dési-  
rent une série complète des neuf années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent  
s'adresser à cet effet à l'administrateur, à l'archevêché. Prix \$9.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents  
défunts de ses abonnés.

## ARGENT A PRETER AUX FABRIQUES

La Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de  
Montréal offre à prêter aux Fabriques \$25,000.00 en sommes  
de \$1,000.00 ou plus.

Termes très faciles.

(PAR ORDRE), J. G. W. MCGOWN,

Secrétaire.

Boite 1907, Montréal.

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE MONTREAL

---

11<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 4 FEVRIER 1893. VOL. XXI, No 5

---

### SOMMAIRE :

I. Dimanche de la Sexagésime. — II Lettre de N. T. S. P. Le Pape Léon XIII au peuple italien. — III Fête de la Purification de la Sainte Vierge. — IV Un miracle à Lourdes. — V Jugement de l'Honorable Juge Tellier. — VI Le Consistoire du 16 janvier. — VII Les Frères de la Charité, l'Asile St-Benoit-Joseph pour les aliénés et les épileptiques à la Longue-Pointe, (suite). — VIII Chronique. — IX Aux prières.

---

### DIMANCHE DE LA SEXAGESIME

Une autre partie de la semence tomba parmi les épines qui l'étouffèrent.

I. La semence qui tombe sur les ronces et les épines n'a pas un meilleur sort que celle qui se dessèche dans les terrains pierreux. On ne saurait attendre aucun développement spirituel de la part d'une âme agitée par l'amour des plaisirs, des vanités ou des biens terrestres. Ce sont là les épines dont les impressions et les déchirements attristent l'esprit de Dieu et entravent la sève de la grâce. Les âmes retirées du monde risquent elles-mêmes de succomber à ces piqûres mortelles, si elles emportent, dans leur solitude, des préoccupations étrangères à leur vocation.

Comment la parole de l'Évangile pourrait-elle répandre sa lumière, sa paix et sa divine onction, au milieu de ces broussailles qui étouffent toutes les inspirations de l'Esprit de Dieu ?

II. La culture spirituelle exige un travail de tous les jours ; car il s'agit d'extirper les instincts vicieux qui, sous

toutes les formes, surabondent dans la nature humaine. Au commencement, ces épines sont faible, et pour les déraciner, il ne faut qu'un courage ordinaire ; mais si notre négligence les laisse grandir, elles s'enracinent de plus en plus et résistent à tous les efforts. Heureux alors si un coup de la grâce nous arrache ce que nous n'avions pas voulu abandonner nous-mêmes !

Combattons le mal avant qu'il dégénère en habitude, et cultivons le champ de notre âme avec une consciencieuse vigilance.

## LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LEON XIII

### Au peuple italien

Chers Fils,

Gardien de cette foi à laquelle les nations chrétiennes sont redevables de leur rédemption morale et civile, Nous manquerions à l'un de Nos suprêmes devoirs, si Nous n'élevions souvent et bien haut la voix contre la guerre impie par laquelle on tente, Chers Fils, de vous ravir un si précieux trésor. Instruits désor mais par une longue et dou'oureuse expérience, vous connaissez bien les terribles épreuves de cette guerre et vous la déplorez hautement dans votre cœur de catholiques et d'Italiens. Et, en vérité, est-ce que l'on peut être Italiens de nom et de sentiment sans se révolter contre les offenses dont sont journellement l'objet des divines croyances qui forment la plus belle de nos gloires, qui ont assuré à l'Italie la primauté sur les autres nations et à Rome le sceptre spirituel du monde, qui ont fait surgir, sur les ruines du paganisme et de la barbarie, l'admirable édifice de la civilisation chrétienne ? De même, est-ce que l'on peut être d'esprit et de cœur catholiques et voir d'un œil indifférent que, dans cette contrée même au sein de laquelle notre adorable Rédempteur a établi le siège de son règne, ses doctrines soient attaquées, son culte outragé, son Eglise combattue, son Vicaire en but aux hostilités, pendant que se perdent tant d'âmes rachetées par son sang et formant la partie choisie de son bercail ; pendant qu'un peuple qui lui a toujours été fidèle pendant dix-neuf siècles, est exposé au continu et imminent péril d'apostasier la foi et se voit poussé dans une voie d'erreurs et de vices, de misères matérielles et d'abjection morale ?

Dirigée à la fois contre la patrie céleste et contre la patrie terrestre, contre la religion de nos pères et contre la civilisation qu'i's nous ont transmise avec tant de splendeur de sciences, de lettres et d'arts, la guerre dont Nous parlons est, vous le comprenez, chers Fils, doublement scélérate et coupable non moins

de lèse-humanité que de lèse-divinité. Mais d'où part-elle principalement, si ce n'est de cette secte maçonnique dont Nous avons longuement parlé dans l'Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884, et dans l'autre plus récente du 15 octobre 1890, adressée aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie ? Par ces deux lettres, Nous avons arraché à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvrait aux yeux du peuple, et Nous l'avons montrée dans sa nue difformité, dans sa ténébreuse et très funeste action.

Nous Nous bornons cette fois à en considérer les déplorables effets par rapport à l'Italie. En effet, s'étant glissée depuis longtemps déjà, sous les spécieux dehors de société philanthropique et rédemptrice des peuples, dans notre beau pays, et parvenue finalement, par le moyen des conspirations, de la corruption et de la violence, à dominer l'Italie et Rome même, à combien de désastres, à combien de calamités n'a-t-elle pas ouvert la porte dans l'espace d'un peu plus de six lustres ?

Dans un si court espace de temps, notre patrie a vu et souffert de grands maux. La religion de nos pères est devenue en butte à des persécutions de toutes sortes, dans l'intention satanique de substituer le naturalisme au christianisme, le culte de la raison au culte de la foi, la morale soit-disant indépendante à la morale catholique, le progrès de la matière à celui de l'esprit. Aux saintes lois et maximes de l'Évangile, on a osé opposer des lois et des maximes que l'on peut appeler le Code de la Révolution, pendant que l'on a opposé aussi à l'école, à la science et aux arts chrétiens un enseignement athée et un positivisme abject. On a envahi le temple du Seigneur, dissipé par la confiscation des biens ecclésiastiques la plus grande partie du patrimoine nécessaire à l'exercice du saint ministère, et par la conscription des clercs, on a réduit au-delà des limites de l'extrême besoin le nombre des ministres sacrés. Si l'on n'a pu empêcher l'administration des sacrements, on a cherché cependant par tous les moyens à introduire et à favoriser des mariages et des funérailles civils. Si l'on n'a pas encore réussi à arracher complètement des mains de l'Église l'éducation de la jeunesse et la direction des instituts de charité, on vise toujours néanmoins, par des efforts persistants, à tout laïciser, c'est-à-dire à effacer tout à fait l'empreinte chrétienne. Si l'on n'a pu étouffer la voix de la presse catholique, on a mis tout en œuvre pour la discréditer et l'avilir.

Et à quelles contradictions, à quelles partialités ne recourt-on pas pour combattre à tout prix la religion catholique ! On a fermé les monastères et les couvents, mais on laisse se multiplier à leur gré les loges maçonniques et les repaires sectaires. On a proclamé le droit d'association, tandis que la personnalité juridique dont usent et abusent des associations de toutes les couleurs est refusée aux congrégations religieuses. On a promulgué la liberté des cultes, et, en attendant, d'odieuses intolérances et vexations sont réservées précisément à cette religion qui est celle des Italiens et à laquelle on devrait, pourtant, assurer le respect et

une spéciale protection. Pour la sauvegarde de la dignité et de l'indépendance du Pape, on a fait des déclarations et des promesses très amples ; mais vous voyez à quels outrages est chaque jour en butte Notre personne.

Toutes sortes de manifestations publiques trouvent le champ libre ; c'est seulement tantôt l'une, tantôt l'autre des manifestations catholiques qui est ou empêchée, ou troublée. On encourage jusque dans le sein de l'Eglise des schismes, des apostasies, des révoltes contre les supérieurs légitimes ; les vœux religieux, et notamment celui de l'obéissance, sont réprouvés, comme choses contraires à la liberté et à la dignité humaines ; et, en attendant, on laisse vivre impunément des agrégations qui lient leurs adeptes par d'iniques serments qui exigent, même dans le crime, l'obéissance aveugle et absolue.

Sans exagérer la puissance maçonnique, en attribuant à son action directe et immédiate tous les maux qui Nous affligent présentement dans l'ordre religieux, on sent néanmoins son esprit dans les faits que Nous avons rappelés et dans beaucoup d'autres que Nous pourrions mentionner ; or, c'est cet esprit qui, ennemi implacable du Christ et de l'Eglise, cherche toutes les voies, recourt à tous les artifices, se prévaut de tous les moyens pour ravir à l'Eglise, sa fille première-née au Christ, sa nation privilégiée, siège de son Vicaire sur la terre et centre de l'unité catholique. L'influence malfaisante et très efficace de cet esprit sur tout ce qui Nous touche de près, il n'est plus besoin aujourd'hui de la soupçonner par conjecture sur quelques indices passagers, ni de la déduire de la série de faits qui se succèdent depuis trente ans. Enorgueillie par ses succès, la secte elle-même a parlé haut et nous a dit ce qu'elle a fait par le passé, ce qu'elle se propose de faire à l'avenir. Les pouvoirs publics, qu'ils s'entendent compte ou non, elles les considère en substance comme ses instruments ; cela veut dire que de la persécution religieuse qui a éprouvé et qui éprouve notre Italie, la secte impie se vante comme d'une œuvre qui est principalement la sienne ; d'une œuvre exécutée souvent par d'autres mains, mais inspirée, favorisée, encouragée, aidée par elle, d'une façon médiata ou immédiate, directe ou indirecte, par les flatteries ou par les menaces, par la séduction ou par la révolution.

Des ruines religieuses aux ruines sociales la transition est bien rapide. N'étant plus élevé vers l'espérance et l'amour céleste, le cœur de l'homme, capable de l'infini et en ayant besoin, se jette avec une ardeur insatiable sur les biens de la terre ; de là nécessairement, inévitablement, une lutte perpétuelle de passions avides de jouissances, de richesses, d'honneurs, et partant une vaste et inépuisable source de haines, de discordes, de corruptions et de crimes. Dans notre Italie, les désordres moraux et sociaux ne manquent pas sans doute avant les présentes vicissitudes ; mais quel douloureux spectacle ne nous offre-t-elle pas de nos jours ! Dans les familles s'est considérablement amoindri ce respect aimant

qui forment l'harmonie domestique ; l'autorité paternelle est trop souvent méconnue et par les enfants et par les parents ; les désaccords éclatent fréquemment, les divorces ne sont pas rares. Dans les villes, on voit se multiplier chaque jour des discordes civiles, les haines envenimées parmi les diverses classes de la population, le déchainement des générations nouvelles qui, grandies sous le souffle d'une liberté mal entendue, ne respectent plus rien, ni en haut ni en bas, pendant que se multiplient aussi les excitations au vice, les délits précoces, les scandales publics.

L'Etat, au lieu de s'en tenir à la haute et très noble mission de reconnaître, de sauvegarder, d'aider dans leur harmonieuse totalité les droits divins et humains, s'en croit presque l'arbitre et les méconnaît ou les restreint à son gré. L'ordre social, en somme, est universellement secoué dans ses fondements. Livres et journaux, écoles et chaires, cercles et théâtres, documents et discours politiques, photographies et beaux-arts, tout conspire à pervertir les esprits et à corrompre les cœurs. En attendant, les peuples opprimés et appauvris frémissent, les sectes anarchiques s'agitent, les classes ouvrières lèvent la tête et vont grossir les rangs du socialisme, du communisme, de l'anarchie ; les caractères s'émoussent et tant d'âmes, ne sachant plus ni dignement souffrir, ni endurer virilement l'expiation qui est dans la souffrance, abandonnent lâchement elles-mêmes la vie par le suicide.

(A suivre).

## FÊTE DE LA PURIFICATION DE LA STE-VIERGE

Cette fête doit être particulièrement chère aux habitants de Montréal, car elle rappelle un des plus touchants souvenirs de la protection divine qui marqua la fondation de Ville-Marie. C'est le 2 février 1642 — avons-nous besoin de le dire, tant le fait est connu — que les membres des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal se réunirent à Paris, en l'église métropolitaine pour consacrer à la Sainte Famille l'île de Montréal, dont M. de Maisonneuve devait trois mois plus tard prendre possession avec les colons dont il avait la direction. Cette consécration était faite par M. Olier qui, conformément aux dispositions des associés, fit don de l'île entière à la Très-Sainte Vierge, voulant qu'elle en fût la *Suzeraine*. Ces associés dont l'histoire n'a pu exactement conserver tous les noms, ne voulaient être, comme il est dit dans une lettre adressée par eux au Pape Urbain VIII en 1643, *connus que de Dieu seul*. Ce n'était pas la recherche d'une vaine gloire qui les animait, encore moins celle d'un gain légi-

tive ; ils ne songaient qu'à « l'édifice de son Eglise, à la consommation de ses saints » selon les expressions même rapportées dans les *Véritables motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal*.

Le doigt de Dieu est manifestement visible dans tout ce qui touche aux débuts de Montréal. Tous les personnages mêlés à cette merveilleuse histoire, M. O'ier, M. de la Dauversière, M. de Maisonneuve, Mile Mance, s'agitent, marchent, se rencontrent, se concertent, mais c'est Dieu qui les mène, et toutes leurs actions tendent à un but unique dont Montréal a le droit d'être fier ; la création d'une ville dont les habitants, animés du plus pur zèle religieux, seront les missionnaires du Très-Haut.

Aussi ne saurait-on trop recommander la lecture de cette partie de notre histoire. On y trouvera de réconfortantes leçons et des exemples destinés à nous inspirer de salutaires réflexions.

Dans sa dernière lettre Pastorale, Monseigneur l'archevêque rappelait, avec raison, à propos de l'Association universelle de la Sainte-Famille, la dévotion particulière que notre pays a toujours manifestée à cette belle image de la famille modèle. Les détails que nous ont laissés les historiens sont bien émouvants et contiennent un haut enseignement. Nous y voyons les premiers colons vivre ensemble dans une harmonie réellement touchante et pratiquer entre eux la fraternité chrétienne la mieux entendue. « Tous, lisons-nous dans les *Annales* laissées par la sœur Morin, restèrent près de onze ans renfermés dans le fort, sans que, durant tout ce temps, il y eut entre eux aucun différent qui pût blesser la charité. Ceux à qui il échappait une parole trop vive en demandaient pardon avant de se coucher à ceux qu'ils avaient offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on aurait pu le demander dans un monastère plein de régularité et de ferveur. »

Un monastère, c'est bien le mot propre ; et l'on peut ajouter que pendant longtemps on ignora à Ville-Marie l'usage des serrures et la nécessité de fermer les portes. Voilà des résultats obtenus par la dévotion des premiers colons de Montréal et leur confiance dans la protection de leur insigne patronne.

Aussi, les fêtes de la Sainte Vierge étaient-elles en grand honneur parmi eux, et au nombre de ces fêtes, celle de la Purification était célébrée avec un redoublement de ferveur. Cette tradition s'est maintenue, et nous connaissons plusieurs associations, pour lesquelles elle est l'objet d'un véritable culte et l'occasion de nombreuses démonstrations de piété.

On ne saurait trop encourager de tels sentiments. Ils ne peuvent que produire de bons fruits. Les exemples légués par nos pères doivent profiter à leurs descendants, et la reconnaissance nous impose le devoir de témoigner à la Très Sainte Vierge une piété d'autant plus vive que ses bienfaits ont été plus grands.

## UN MIRACLE A LOURDES

Miss Sarah Frewy était immobile, dans une petite voiture à roulettes, sur laquelle elle s'était embarquée, il y a un mois, de l'autre côté des mers. Et certes ce n'était point là une maladie de courte durée, ni une résolution brusquée.

Miss Sarah souffrait depuis treize ans, et dès l'origine de son malheur, elle avait tendu les bras de loin vers la grotte, sans pouvoir, hélas ! espérer venir de bien longtemps. Car elle était pauvre, et son frère, avec lequel elle vivait, exerçait le dur métier de tailleur de pierre.

Tombée sur le dos, en descendant un escalier, elle était restée sans mouvement sur le carreau, le coup ayant porté à la colonne vertébrale ; la paralysie des membres inférieurs s'en était suivie. A'ors sa vie s'écoula tristement, dans l'impuissance absolue de se mouvoir, tantôt au lit, tantôt assise, toujours à la charge de deux bras étrangers qui remplaçaient ses jambes. Vainement, elle eut recours à tous les médecins ; les chirurgiens américains ne réussirent pas mieux.

Que faire et de quel côté tourner ses regards ? Le frère et la sœur se concertèrent ensemble. On était pauvre, on deviendrait riche ; on était loin, mais on traverserait les mers. A force de travail et d'économie, on arriverait bien, à la longue, à mettre devant soi un petit capital qui, pour deux, vaudrait un aller et retour de l'Amérique en France et de France en Amérique.

Treize ans durant, sou par sou, journée par journée et peine par peine, le frère héroïque économisa, si bel et si bien, qu'il se trouva un jour à la tête d'une fortune qu'il n'avait jamais connue.

Jugez donc : il possédait quatre cents dollars. Alors les rêves d'or prirent leur essor ; ils traversèrent la surface des grandes eaux comme la colombe de Noé et, dans le courant de juillet, le frère quittait son dur marteau, la sœur élisait domicile dans sa voiture à roulettes, tous deux heureux et tous deux décidés à passer ainsi

d'un continent à l'autre, par un de ces miracles de foi et d'héroïsme qui font violence à la puissante miséricorde du Ciel.

Arrivés à Lourdes vers l'Assomption, ils y avaient rencontré tant et tant de monde, que huit jours durant, comme troublés et hors-d'eux-mêmes, ils étaient restés noyés dans la foule, suivant les fluctuations des pèlerins, sans sortir de leur isolement, sans recevoir ni demander aucun renseignement. Ils se bornaient à rester timidement aux derniers rangs, et chaque jour qui arrivait s'était répété de la sorte, jusqu'à la venue du pèlerinage national.

Chaque soir, après que le gros des pèlerins s'étaient éparpillés, miss Sarah Frewy avait l'habitude de se rapprocher de la grotte, où elle priait sur sa petite voiture, immobile comme une statue assise, jusque fort tard dans la nuit !

Ce fut là qu'elle fut remarquée une première fois par un religieux carme, le P. Georges Ephrem, de la maison de Saint-Omer. Celui-ci avait l'habitude, lui aussi, de venir le soir à la grotte pour y jouir du recueillement sublime, et être reçu à son aise comme en audience privée.

Le soir qui suivit, même spectacle. La petite voiture, libre de passer, car une grosse pluie avait raréfié les pèlerins, ne s'était arrêtée qu'à la grille, et là, tout proche de la statue blanche, aux rayons des cierges dont la lueur était un reflet merveilleux sur la figure céleste de l'Immaculée, miss Sarah priait plus fort encore que de coutume.

Le Père Ephrem s'approcha :

— Désiriez-vous quelque chose, madame, un service quelconque que je puisse vous rendre ?

Miss Sarah ouvrit de grands yeux, parla anglais, mais le Père, qui n'entendait pas plus l'anglais que Sarah n'entendait le français, ouvrit, lui aussi, de grands yeux, et fit signe qu'il ne comprenait pas.

Alors le Père carme, prenant une petite statuette de l'Apparition, l'offrit à l'inconnue, qui la saisit avec émotion et la porta rapidement à ses lèvres.

En même temps, le frère de miss Sarah se levait pour faire un geste de remerciement.

Le lendemain, dans le va-et-vient de la multitude, le frère et la sœur crurent entendre un pèlerin qui parlait anglais. C'était un capitaine de l'armée des Indes, qu'il avait quittée depuis peu et qui venait d'Agra, où se trouvait sa garnison.

O bonheur ! voilà donc un homme parmi la foule qui parle la même langue qu'à Philadelphie, et bien que le capitaine ne fût là que pour quelques heures, il y fut assez pour introduire miss Sarah du côté des piscines.

Miss Sarah, au comble de ses vœux, put prendre un premier bain ; mais sans que sa foi en fut ébranlée le moins du monde, elle n'en ressentit aucun effet. Elle ressortit pour reprendre sa petite voiture et le lendemain elle rentra à nouveau, sur le bras de son frère, dans la piscine ; mais voilà que, croyant serrer dans sa main la statuette du P. Ephrem, de laquelle elle ne voulait pas se séparer dans l'onde miraculeuse, elle constata avec douleur qu'elle ne la tenait plus. Dans son trouble et dans l'émotion du lieu, elle l'avait perdue.

Ce fut, paraît-il, un moment de douloureuse angoisse, miss Sarah se lamentait dans sa langue, parlant à la statuette disparue et à la Vierge un langage qui frappa l'oreille de deux dames qui étaient proches. C'étaient deux Anglaises, qui parlaient très bien le français. Elles s'approchèrent aussitôt afin de se mettre à la recherche de la statuette et furent assez heureuses pour la retrouver. Et tout aussitôt miss Sarah se sentit guérie. Alors, elle et son frère, ayant enfin à qui ouvrir leur cœur, racontèrent en détail leur histoire depuis Philadelphie jusqu'à Londres, depuis la chute dans l'escalier et l'économie des quatre cents dollars jusqu'à la résurrection dans la source de la grotte ; résurrection annoncée par un grand cri de reconnaissance.

Ce cri, elle le portera dans le nouveau monde, et là-bas, en cette terre où la Vierge Immaculée a commencé, pour la conquérir au royaume de son Fils, la série de ses prodiges, elle sera entendue comme la bonne nouvelle et éveillera peut-être d'innombrables échos.

## JUGEMENT DE L'HONORABLE JUGE TELLIER.

Nous commençons aujourd'hui la publication du jugement rendu, le 7 janvier dernier, par l'honorable Juge Tellier dans la cause de M. d'Avignon de Chambly contre M. le chanoine Lesage, curé de cette paroisse. Nous donnerons ce document en entier, car il nous paraît de la plus haute importance.

La Cour, après avoir entendu les parties et leurs témoins respectifs, sur le mérite de la cause, examiné la procédure, la preuve

et les pièces produites, et sur le tout mûrement délibéré :

Considérant que le Demandeur, par son action, réclame la somme de cinq cents piastres pour les dommages qu'il allègue lui avoir été causés par le fait que le Défendeur aurait, le vingt-six juillet dernier, sans cause ni raison légales, refusé de baptiser et inscrire sur les registres de l'état civil de la paroisse de St-Joseph de Chambly, l'enfant nouveau-né du Demandeur ;

Considérant qu'il résulte de la preuve et des documents de la cause que, par ordonnance rendue le deux août mil huit cent quatre-vingt-deux, par l'Évêque de Montréal, et dument lue et publiée, il a été réglé et statué que chaque famille de la paroisse de St-Joseph de Chambly qui n'aurait pas de dime à payer, devrait et serait tenue de payer à Pâques, annuellement, la somme de deux piastres, au curé de la dite paroisse, pour subvenir à sa subsistance et à son entretien ; et ce par les motifs que les revenus de la dime des grains dans la dite paroisse étaient considérablement diminués et qu'ils étaient insuffisants pour l'entretien du curé ; que la dite ordonnance est encore et a les mêmes raisons d'être en vigueur ; que le Défendeur est le curé de la dite paroisse depuis le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, et en droit de percevoir la dime en grains et la dite paroisse comprend deux grands villages dont chacun est plus populeux que la partie de la paroisse habitée par les cultivateurs où l'on récolte les grains sujets à la dime ; que le curé pourrait desservir seul cette partie de la paroisse, mais qu'il est obligé d'avoir à ses dépens, un vicaire, à cause des deux villages où l'on ne récolte aucuns grains dé mables ; que le Demandeur habite l'un de ces village, et est le paroissien du Défendeur et qu'il n'a pas de dime à payer ; qu'il n'a jamais payé la contribution annuelle imposée à chaque famille par la dite ordonnance épiscopale, que sur demande qui lui en a été faite personnellement, il a promis de la payer, mais qu'il n'a jamais rempli sa promesse et qu'il a même déclaré, à certaines personnes qu'il ne la paierait pas et que le curé ne pouvait pas le forcer à la payer ; que sa femme a payé au curé, le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, un à compte d'une piastre, et que le Demandeur a déclaré sous serment, à l'instruction de la cause, avoir approuvé ce paiement fait à son insu, lorsqu'il l'a appris une semaine après ; que les choses en étaient ainsi lorsque le vingt-six juillet dernier, le Demandeur s'est rendu, avec parrain et marraine, à l'église paroissiale de sa localité, pour y faire administrer le baptême à son enfant nouveau-né ; que la marraine portant l'enfant est entrée dans la sacristie, et que le vicaire s'est mis de suite à dresser l'acte de baptême, qu'il a inscrit sur l'un des registres de l'état civil, jusqu'aux prénoms de l'enfant inclusivement, lorsque apprenant de la marraine que le Demandeur, qui n'était pas encore entré, était le père de cet enfant, il cessa d'écrire, repoussa le registre et sortit de la sacristie, sans mot dire ; qu'en voyant le

Demandeur dans l'église il s'en approcha et lui intima d'aller voir le curé, qu'il ne baptiserait pas l'enfant sans un mot du curé ; que le Demandeur répondit qu'il s'y attendait, mais refusa de se soumettre à cette injonction, et alla sur le champ dire à la marraine de s'en aller avec lui, qu'on ne voulait pas baptiser l'enfant ; que le vicaire qui avait agi ainsi, *proprio motu* sans donner de motifs et sans entente préalable avec le Défendeur, insista, pour retenir le Demandeur, sur la nécessité qu'il y avait de faire le baptême, mais ce dernier lui déclara : « Vous ne baptiserez pas mon enfant s'il faut aller voir le curé » et ils'en alla avec la marraine ; que sur le perron de l'église, le Demandeur offrit dix piastres au vicaire s'il voulait baptiser son enfant, mais ce dernier lui observa que les sacrements ne se vendaient pas et qu'il ferait mieux d'aller voir le curé ; qu'après hésitation, le Demandeur se rendit au presbytère avec le vicaire qui lui ménagea une entrevue particulière avec le Défendeur ; que dans cette entrevue, il n'a été nullement question du baptême ni de l'enregistrement de la naissance de l'enfant du Demandeur ; mais que la conversation roula sur la dite ordonnance épiscopale, le devoir qu'elle imposait, les droits qu'elle créait, l'obligation qu'il y avait de s'y soumettre, et la responsabilité qu'encourait le Demandeur par son défaut de payer, et par sa déclaration faite à certaines personnes qu'il ne paierait jamais la dite contribution annuelle imposée par cette ordonnance ; que le Demandeur nia avoir fait pareille déclaration et ajouta que c'était un entêtement comme un autre, qu'il avait de l'argent (frappant sur son gousset) mais qu'il ne paierait pas tant que le Défendeur ne lui aurait pas déclaré qui lui avait dit, que lui, le Demandeur, ne paierait jamais sa contribution au curé ; qu'il laissa ensuite le Défendeur, en lui disant qu'il aviserait et reviendrait le voir sur le soir ou le lendemain matin, mais qu'il n'est pas revenu et est allé, le même jour, faire baptiser et enregistrer son enfant, sous de faux prétextes, dans une paroisse voisine ; que depuis, le Demandeur a admis qu'on ne lui avait pas refusé d'administrer le baptême à son enfant ; et qu'enfin la tentative de régler l'affaire à l'amiable, en par le Défendeur qui voulait éviter scandale, payant les frais, a échoué, parce que le Demandeur, après avoir consulté ses amis, a voulu y ajouter d'autres conditions jugées inacceptables par le Défendeur ;

Considérant que c'est vainement, que le Défendeur soutient, dans son premier plaidoyer, que l'action du Demandeur aurait dû être précédée de l'avis requis par l'Article 22 du Code de Procédure Civile ; que cet article ne doit recevoir son application que dans une demande pour dommages, à raison d'un acte fait par un officier public, dans l'exercice de ses fonctions ; et que, dans l'espèce, le préjudice dont se plaint le Demandeur, a pour cause, non point un acte de commission ou d'omission du Défendeur, dans l'exercice de ses fonctions, mais son prétendu refus d'entrer

dans l'exercice de ses fonctions, et de prêter son ministère, lorsque le Demandeur s'est présenté pour faire baptiser et inscrire son enfant :

En ce qui touche le prétendu refus d'administrer le sacrement de baptême à l'enfant du Demandeur :

Considérant qu'il est constaté, en fait, qu'il n'a jamais été question de ce baptême avec le Défendeur, et que par conséquent, il n'y a pas, eu, ni pu y avoir, de sa part, refus du sacrement de baptême ; qu'aussi, à cet égard, la demande du Demandeur est sans aucun fondement.

(A suivre).

## LE CONSISTOIRE DU 16 JANVIER

Le consistoire du 16 janvier restera parmi les plus brillants et les plus mémorables du pontificat de Léon XIII. Il ouvre avec éclat la période des fêtes jubilaires et revêt un caractère exceptionnel, aussi bien par le chiffre des promotions — le plus élevé qu'on ait vu jusqu'ici — que par leur importance et leur diversité ; il porte au plus haut degré les deux marques de la Papauté, à la fois italienne et internationale. Depuis plus d'une année, des vides aussi fréquents que douloureux s'étaient produits au sein du Sacré Collège. La mort avait brisé les existences les plus illustres et les plus précieuses à l'Eglise : le cardinal Manning, le cardinal Mermillod, le cardinal Lavignerie, le cardinal Siméoni ! Tous ces collaborateurs illustres de la pensée de Léon XIII avaient disparu. Sur les 70 membres dont se compose le Sénat de l'Eglise lorsqu'il est au complet, pas moins de vingt vacances s'étaient produites, chiffre rarement atteint jusqu'à ce jour. Léon XIII, usant des hautes prérogatives de sa charge, crée dans ce consistoire — selon l'expression technique si juste en soi et si caractéristique — quatorze cardinaux nouveaux. Et dans cette promotion, Léon XIII a eu le tact de réunir les personnalités qui à des titres divers, semblaient dans les différents pays les plus dignes de ce choix et les plus aptes à représenter et étendre l'influence de la Papauté.

Dans le Consistoire secret du 19 janvier, Sa Sainteté a préconisé trente-huit archevêques et évêques.

## LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

### L'asile St-Benoît-Joseph pour les aliénés et les épileptiques à la Longue-Pointe.

(Suite).

Il nous reste à achever la visite des étages supérieurs de l'asile.

Au second étage se trouvent les aliénés qu'on peut ranger parmi les incurables. La salle de récréation, pour les malades, donnant sur le fleuve, présente les mêmes agréments, comme coup d'œil, que celle des patients curables dont nous avons décrit la situation exceptionnelle. Là aussi sont des jeux, des brochures illustrées, offrant les distractions compatibles à l'état des malades. Un large balcon, pourvu de grilles élevées, leur permet de respirer l'air pur et vivifiant des bords du St-Laurent. En outre, ces patients ont la libre disposition de la grande cour de l'établissement, cour largement ensoleillée dès les premières heures du jour. Ils possèdent aussi un réfectoire séparé, agréablement situé dans la principale façade de l'asile. De cette pièce éclairée par de larges fenêtres, on a une belle vue sur la plaine fertile et le village de la Longue-Pointe.

Les patients font trois repas : ils déjeunent le matin à 7 heures, dînent à 11½ heures et soupent à 5½ heures.

La nourriture est des plus saines et des plus abondantes. Soupe, plats de viande, légumes à tous les repas, avec dessert, constituent un ordinaire des plus réconfortant et capable de satisfaire les meilleurs appétits. Nous avons assisté au dîner des patients; nous avons pu nous convaincre que tout est préparé avec soin et que, sous le rapport de l'alimentation, il n'y a aucune de ces lésineries mesquines dont les familles auraient le droit de se plaindre. Ceci a bien son importance.

Le service des cuisines est très bien surveillé, et la propreté des plus minutieuses. Tout est confié aux soins de cinq frères. Plusieurs pièces sont affectées pour ce service qui, à raison du nombre des habitants de l'asile, ne manque pas d'être assez chargé et réclame un personnel très actif.

Pour le chauffage de la maison, il y a trois chaudières installées dans diverses parties du sous-sol et qui maintiennent toujours une excellente température dans tous les appartements. Le système, celui de l'eau chaude, est assurément des meilleurs, parce qu'il est facile à régler et n'offre aucun danger d'incendie.

Est-il nécessaire d'ajouter que toutes les précautions ont été prises pour mettre l'asile à l'abri de ce fléau si fréquent chez nous ? On ne saurait à cet égard apporter trop d'attention. A tous les étages, on trouve des extincteurs et des tuyaux d'arrosage tout prêts à être mis en activité. En outre, et ceci est précieux pour une semblable maison, il y a, à chaque extrémité des ailes, des escaliers extérieurs (*Fire escape*) permettant de gagner sûrement les cours et jardins. Les escaliers sont bien installés, d'un accès facile, et d'une bonne largeur.

Grâce à Dieu, l'asile n'a jusqu'ici été éprouvé par aucun accident de ce genre, toujours à redouter, mais particulièrement effrayant dans les maisons affectées aux déments dont il est si difficile d'effectuer sûrement le sauvetage.

\* \* \*

Au troisième étage sont placés les agités et les furieux. On y trouve des chambres qui n'ont que le mobilier indispensable, mobilier *ad hoc* que la violence du malade ne peut briser et dont il lui est impossible de se faire une arme dangereuse contre lui-même et contre les autres. Tout est prévu pour assurer les meilleurs soins aux patients arrivés à cette phase de leur terrible maladie. Salles de bains, salles d'hydrothérapie, etc., rien ne manque pour leur apporter quelque soulagement et souvent même la guérison.

Le sous-sol de l'asile est consacré aux cuisines, aux chaudières, aux magasins d'approvisionnements que nécessite le personnel de la maison, enfin à la buanderie qui — comme il est facile de le deviner — fonctionne constamment. On compte plusieurs machines à laver et plusieurs essoreuses qui travaillent presque sans relâche. Ce service est encore effectué par deux frères.

(A suivre).

---

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

## CHRONIQUE

\* \* \* Demain, premier dimanche du mois, il y aura réception au salon de l'archevêché, à 8 heures du soir.

\* \* \* Il y aura vingt-cinq ans le dix huit de ce mois, que le premier détachement des zouaves pontificaux canadiens est parti pour Rome.

\* \* \* Jeudi dernier, 2 février, le petit Séminaire de Montréal a célébré sa fête patronale. Il y a eu grand'messe, vêpres et sermo n par M. l'abbé Barce o, vicaire à Ste-Brigide.

\* \* \* Le 26 janvier dernier, les dames patronesses de l'asile Nazareth ont donné leur diner annuel aux jeunes aveugles. Le diner a été suivi d'un petit concert tout intime exécuté par les élèves. Belle et suave musique comme toujours.

\* \* \* Le R. P. Gaffre a eu la douleur de perdre sa sœur, il n'est arrivé en France qu'après sa mort. C'est le troisième deuil de famille éprouvé par le R. Père depuis qu'il est venu au Canada. Qu'il veuille bien agréer nos plus vives sympathies.

\* \* \* Les Constitutions des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont été définitivement approuvées par le Saint-Siège le 18 décembre dernier. C'est un événement important et heureux pour tout l'Institut de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys.

\* \* \* Mgr Grandin, évêque de St-Albert, accompagné de quelques Peres Oblats, et M. le chanoine Vaillant de l'archevêché, sont partis jeudi dernier pour New-York. Ils doivent s'embarquer aujourd'hui même pour l'Europe et se rendre directement à Rome où ils vont assister aux fêtes jubilaires de Léon XIII.

\* \* \* Dimanche dernier Monseigneur l'Archevêque a béni la nouvelle chapelle de l'Institut des Sourdes-Muettes, rue St-Denis. Un grand nombre de bienfaiteurs de cette œuvre si intéressante et plusieurs membres du clergé assistaient à cette cérémonie. Les élèves sourdes-muettes ont présenté une adresse mimée et parlée à Monseigneur l'Archevêque qui les a félicités de leurs travaux et fait un juste éloge des bons soins dont elles étaient l'objet.

\* \* \* Nous n'avons pas cru devoir annoncer la nomination du coadjuteur de Monseigneur l'évêque de St-Hyacinthe avant d'en avoir reçu officiellement la nouvelle. Cette nouvelle vient de nous arriver de Rome. L'évêque élu est bien M. l'abbé Decelles, curé de Sorel. Nous le prions de bien vouloir agréer l'hommage de nos félicitations et de nos vœux. On a annoncé que la consécration était fixée au 24 de ce mois. Il n'y a encore rien de décidé à ce sujet.

\* \* \* Dans sa séance du 14 janvier dernier, la Congrégation des Rites a dû s'occuper de la cause de béatification du vénérable Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Il y a

également les procès de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys et de la Vénérable Mère d'Youville qui sont pendants devant la Sacrée Congrégation. Un nouveau procès touchant les vertus de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, se poursuit actuellement à Québec.

\* \* M. J. M. Valois, libraire de Montréal, vient de rééditer le *Journal des Jésuités*. Une première édition de ce *Journal* avait été publiée à Québec en 1871, mais elle fut presque entièrement détruite dans un incendie qui consuma l'imprimerie de l'éditeur, M. Drousséau. M. Valois a fait une œuvre utile qui mérite l'encouragement de tous. Prix \$5 00.

\* \* Opuscule à se procurer, à répandre dans le pays et que nous recommandons particulièrement à Messieurs les curés : *Le Canada Ecclésiastique* publié par Cadieux et Derome, pour l'année 1893. Cet ouvrage, rempli de renseignements précieux sur les Congrégations romaines, les différents diocèses du Canada, nos collèges, nos écoles, le clergé etc., devrait se trouver dans toutes nos institutions religieuses et toutes nos familles, Il est en vente chez tous les libraires. Prix 25 cents.

\* \* Mgr Poiré, curé de Ste-Anne Lapocatière, et supérieur du collège de Ste-Anne a été élevé par le Saint Siège à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar*, à l'occasion du 60e anniversaire de son ordination au sacerdoce.

\* \* Il vient de se fonder à Québec, sous le nom de Société universitaire, une association qui nous paraît appelée à faire un grand bien. Son but est de fortifier les hautes études et d'assurer des relations plus intimes et plus assidues entre les professeurs, les élèves actuels et les anciens élèves de l'Université Laval. Elle se compose : 1° d'une société scientifique, littéraire et artistique ; 2° d'une société légale ; 3° d'une société médicale.

S. E. le cardinal archevêque de Québec en est le patron, et Mgr le Recteur de l'Université en est le président actif. Dans le bureau de direction, on remarque les noms de Mgr Paquet, de l'hon. Juge Routhier, de M. l'abbé Matthieu et d'un certain nombre d'étudiants.

\* \* Léon XIII vient d'adresser à M. le comte de Mun une lettre magnifique dont tous les journaux de France se sont occupés. Nous la publierons en entier ou nous en donnerons au moins quelques extraits dans notre prochain numéro.

#### AUX PRIERES

St-Marié, Félix, née Orlé-Brien dit Desrochers, des Srs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.

Sr Caroline Angers, de St-Edmond, Cong. Notre-Dame.

Sr Ste-Mathie, née Marie Euphémie Thériault, des Sœurs Grises de Montréal.

Louis-A. Gâteau, St-Rémi.

Zéphyrine Labolle, épousé de Prosper Charbonneau.

ARBOUR & LAPRELLE, Imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain, Montréal.

# LE SIROP DE TEREBENTHINE

— DU —

## Dr LAVIOLETTE

Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

25c et 50c le **FLACON.**

CERTIFICATS

Montréal, 18 février 1892.

Je, soussigné, certifie que mon petit garçon, âgé de sept ans, a été guéri par le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette. Il avait contracté la grippe l'hiver dernier et aucun remède n'avait pu le soulager. Sa toux était des plus violentes et très pénible pour nous. Vers le mois de juillet, alors que sa toux était devenu très grave, il fit usage de ce sirop merveilleux et la guérison s'opéra après l'emploi de deux flacons. Le Sirop de Térébenthine a de plus fortifié ses poumons, car il n'a pas toussé depuis et est maintenant en parfaite santé.

J. A. DESROSIERS.

No 111, rue St-Christophe,

(Agent de la succession Skelly)

1698, rue Notre-Dame.

Je souffrais beaucoup depuis trois mois d'une toux opiniâtre accompagnée de picotements de la gorge, de transpiration la nuit et d'un affaiblissement général qui me faisaient craindre la consommation de la gorge. Je suis maintenant parfaitement bien et je dois ma guérison au Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette. Je n'en ai pris que quatre petits flacons de 25c chaque.

FELIX SAUVAGEAU.

Entrepreneur-menuisier, 179½ rue St-Antoine.

Bureau du greffier de la Cité, Hôtel de ville, Montréal, 5 mars 1892. M. le docteur Laviolette, Montréal.

Mon cher docteur : Votre Sirop de Térébenthine est sans contredit un remède merveilleux dont l'efficacité absolue ne tardera certainement pas à se faire généralement connaître.

Je souffrais depuis plusieurs jours d'une bronchite aiguë qui me causait jour et nuit des quintes de toux épuisantes, au point que j'avais complètement perdu la somme l et que j'étais presque dans l'impossibilité de vaquer à mes affaires. Après avoir pris divers remèdes sans éprouver de soulagement j'achetai une bouteille de votre Sirop de Térébenthine et deux jours après il ne restait rien de ma bronchite.

Je dois ajouter que je vous adresse cette attestation de mon plein gré et sans qu'elle ait été sollicitée par qui que ce soit.

Votre tout dévoué,

RENÉ BEAUSSET.

Montréal, Décembre 1890.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Votre Sirop de Térébenthine nous a guéris, mon fils et moi, d'un rhume que nous avions depuis plusieurs semaines. Deux bouteilles ont suffi. Je me fais un devoir de le recommander au public.

Votre obéissant serviteur,

H. A. BRAULT,

Manchonier de la maison Chs, Desjardins & Cie, 1537, rue Ste-Catherine.

Propriétaire : J. G. Laviolette, M. D.

217, Rue des Commissaires, Montréal.

# PELISSIER & McCRUDDEN INGENIEURS-MECANICIENS

193 RUE ST-URBAIN, MONTREAL  
(Bâtisse de l'Orphelinat St-François-Xavier)

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN FER, CUIVRE, Etc.

Grues a Vapeur, Engins de toutes sortes, Supports, Poulies, Etc.

Poseurs et Constructeurs d'Appareils de Buanderie,

MOULINS A CAFES, Etc., Etc.

ASCENSEURS HYDRAULIQUES ET ELECTRIQUES DE TOUTES DIMENSIONS.

D'après un nouveau système de sûreté.

SPÉCIALITÉ : Ouvrages pour Couvents, Collèges et Eglises.

N. B.—Les ordres sont exécutés avec soin et promptitude et à des prix modérés.

## COX & AMOS

ARCHITECTES ET INGENIEURS CIVILS  
(SPÉCIALITÉ ARCHITECTURE RELIGIEUSE)

A. ARTHUR COX, A. R. I. B. A.

L. A. AMOS, C. E.

17 COTE DE LA PLACE D'ARMES

TELEPHONE BELL 2758.

MONTREAL.

— LA —

## ADAMS LAUNDRY MACHINERY Co.

DE TROY, N. Y.

FOURNIT TOUS LES APPAREILS DE BLANCHISSERIE

Et établit toutes Buanderies pour Hotels, Maisons  
particulières et Etablissements publics.

## MILLER FRERES & TOMS

Seuls Agents pour le Canada

125 RUE KING

MONTREAL

Bureaux à Toronto

74 RUE YORK.

H. D. SIMMONS, Agt.

Fabricants de la célèbre fournaise à eau chaude "Dwinell"  
Chèvres et Grues à vapeur, Engins à vapeur, etc., etc., etc.



**CASTLE & FILS**  
 VITREAUX D'EGLISE ...  
 GRISAILLE ET MOSAÏQUE  
 PERSONNAGES ET TABLEAUX

**CLOCHES D'EGLISE**

*REFERENCES*

BASILIQUE, SON EMINENCE CARD. TASCHEREAU  
 EGLISE, STE. THÉRESE P. Q.  
 " BUCKINGHAM P. Q.  
 " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.  
 COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX  
 SA GDR. MGR. OTTO ZARDITTI, MILWAUKEE, WIS.  
 REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.  
 ET PLUSIEURS AUTRES

20, rue Université, Montréal.

**La BANQUE du PEUPLE**

A MAINTENANT OUVERT

**SA SUCCURSALE**

Rue Notre-Dame Ouest,  
 Coin de la rue Ageduc.

On y reçoit en dépôt toutes les économies depuis une piastre en montant, et la BANQUE paie quatre pour cent sur ces dépôts.

**F. ED. MELOCHE**

Professeur à l'École des Arts de Montréal  
 DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS  
 ARCHITECTURE — PEINTURE

DOMICILE et ATELIER : 62 BERRI - MONTREAL

**MAGASIN de TAPIS de MERRILL**  
 1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et Grumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

**A. I. C. MERRILL.**

Une visite est respectueusement sollicitée.

**QUERY FRERES**

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN  
 No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

**CHARLES BRIGGS**

**CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc  
 2097 RUE NOTRE-DAME.

**HARMONIUM**

neuf, valant \$100, sera vendu \$50 au comptant. Moulin à presser le beurre, valant \$10.50, sera vendu à \$6.50.

Produits d'un fond de Banqueroute chez

**L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.**

**STANDARD**

**LIFE ASSURANCE CO.**

ETABLIE EN 1828.

DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantielles, \$100,000,000. | Fonds investi, \$28,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000  
 Bonus distribués, \$23,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

**MAISON FONDÉE EN 1843**  
**OWEN MCGARVEY & FILS**

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE  
**MEUBLES DE TOUTES SORTES**  
1849, 1851 et 1853 RUE NOTRE-DAME — MONTREAL

Toujours en mains : Meubles de salon, de chambre à coucher, bibliothèque, etc. Nous faisons une spécialité de MEUBLES D'EGLISE, tels que prie-dieu, etc., etc.

**H. A. PEARSON & CIE**

**MARCHANDS - TAILLEURS**

22 CARRE CHABOILLEZ — MONTREAL

**LAPORTE, MARTIN & CIE**

Importateurs de Vins, Liqueurs, etc.

Nous offrons aux Messieurs du Clergé, à des prix spéciaux :

**VIN DE MESSE** qualité supérieure  
**HUILE D'OLIVE**

De Table et pour Sanctuaire, qualité supérieure

2548 rue Notre-Dame, coin de la rue des Seigneurs

**JOS. ROBERT & FILS**

**MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,**  
; MANUFACTURIERS DE

**PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES**

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

**PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.**

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

**A. PALASCIO** MARCHAND DE FER  
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers, Meubliers etc., une spécialité.

390. Rue St-Jacques. 390.

**HENRY & N. E. HAMILTON**

CARRÉ VICTORIA

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES**

Importations de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Spécialités pour Communautés Religieuses.

ARBOUR & LAPPERLE

IMPRIMEURS

∞191 & 193 RUE SAINT - URBAIN∞

MONTREAL

# CHS DESJARDINS & CIE

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

## Chapeaux et de Fourrures

1537 RUE STE-CATHERINE

PARDESSUS EN CAOUTCHOUC NOIR, pour ecclésiastiques.

CHAPEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

PARDESSUS EN FOURRURES, pour voyage.

CASQUES, Etc., Etc., Etc.

LE TOUT A TRÈS BAS PRIX.

CATARHUE NASAL.

CORYZA ( Rhume de cer-  
veau ), OZÈNE, PUNAISIE  
Puauteur du Nez ) etc.

— GUERIS PAR LE —

Baume Catarrhal

— DR NÉY —

Le grand remède français

Témoignage du R<sup>ev</sup>. F. J. E. Poirier

Montréal, 14 avril 1901.

M. L. ROBITAILLE, Pharmacien

Monsieur,

"Je me fais un devoir de reconnaître les ver-  
tus curatives de votre excellent BAUME CA-  
TARRHAL du Dr NÉY. Je souffrais depuis  
plusieurs mois d'un CATARRHUE NASAL,  
pour la guérison duquel j'avais employé sans  
succès un Baume nasal réputé très efficace en  
pareil cas. Sur votre recommandation, j'essayai  
le BAUME CATARRHAL du Dr NÉY; il n'y  
a que quelques jours que j'en fais usage et la  
maladie me paraît déjà en pleine voie de gué-  
rison."  
Vous bien de voué etc.

J. E. POIRIER.

En vente partout à 50 cts et \$1.00

à Franco par la maille sur réception du p<sup>ns</sup>.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

CHOLERA

Prenez cette TERRIBLE MAL-  
DIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLERIQUE du Dr NÉY

La Diarrhée, quoique n'étant pas ordi-  
nement le caractère grave du Choléra,  
souvent des conséquences fâcheuses,  
est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLERIQUE  
du Dr NÉY arrêtent à son début ce ma-  
si redoutable.

M. A. CÉSTANT, Pharmacien, aux Éc<sup>o</sup>.  
L'avis écrit en qui suit :

M. L. ROBITAILLE,

Monsieur et Cher Confrère,

"J'ai le plaisir de vous témoigner en faveur  
de l'ANTICHOLERIQUE du Dr NÉY, que  
vous êtes parvenu, en voie de faire connaître  
au public canadien. Voilà plus de dix ans que  
je suis dans la Pharmacie en différentes localités  
aux États-Unis, et je dois dire en toute sincérité  
que je ne connais pas de préparation qui ait  
donné autant de satisfaction que l'ANTICHO-  
LERIQUE du Dr NÉY. J'ai eu occasion de voir  
de nombreuses préparations employées dans une  
foile de cas et toujours avec le plus grand suc-  
cès. D'après mon expérience, c'est véritable-  
ment le spécifique par excellence contre le Cho-  
léra et la Dysenterie." Bien à vous,  
A. D. CASAVANT, Pharmacien

Full River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.